



## Environnement Dhuï et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement  
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble  
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme

Gagny, le 22 juin 2021

### Propositions pour le PLUi de l'EPT Grand Paris Grand Est

**ENDEMA93 présente des propositions dans le cadre de l'élaboration du PLUi, en complément de sa contribution au Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) pour l'adaptation de notre territoire au changement climatique et demande que les principes bioclimatiques soient inscrits dans les documents réglementaires d'urbanisme.**

Dans le PLUi, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le plan de zonage et le règlement peuvent intégrer des dispositions ou prescrire des obligations pour lutter contre le dérèglement climatique.

#### **Renforcer la présence de la nature et végétaliser pour un effet canopée et d'évapotranspiration**

- sanctuariser les grands espaces ouverts du territoire et les transformer en espaces naturels
- favoriser la création d'un réseau de liaisons écologiques entre les grands espaces naturels
- appliquer Zéro artificialisation nette
- mobiliser les jardins privés pour favoriser la biodiversité
- créer de nouveaux espaces verts pour atteindre 10m<sup>2</sup> par habitant
- renaturer les espaces artificialisés non construits
- renforcer les aménagements des Trames Vertes, des corridors écologiques
- intégrer les trames noires, blanches et marron
- systématiser la plantation d'arbres et d'arbustes sur les trottoirs, conserver les cœurs d'îlots végétalisés, créer des îlots de fraîcheur
- adopter une charte de l'arbre, réglementer l'abattage des arbres et le nombre d'arbres à planter ou conserver par surface de pleine terre
- créer des obligations de végétalisation pour les espaces publics et privés avec une palette végétale endémique ou adaptée au changement climatique
- inscrire un coefficient minimum de pleine terre et un seuil de végétalisation par unité foncière
- conditionner les constructions d'annexes en fond de jardin à la présence de toits plats et végétalisés,
- favoriser la végétalisation des immeubles en imposant des bacs végétalisés pour la construction de balcons et avancées
- végétaliser les aires de stationnement
- désasphalter partiellement le réseau de rues pour le revégétaliser
- diminuer les surfaces minéralisées et les revêtements participant à l'îlot de chaleur.

#### **Favoriser les constructions bioclimatiques pour un meilleur confort**

- privilégier la mutation des espaces déjà construits et la rénovation des immeubles anciens
- adopter de nouvelles normes de construction adaptées à l'évolution du climat
- appliquer les principes bioclimatiques dans le cadre des constructions d'immeubles et des opérations importantes dès leur conception

- tenir compte de la topographie de notre territoire propice aux effets des brises de pente lors de la construction d'immeubles sur les flancs de coteaux
- préciser les principes d'orientation par rapport au soleil, aux vents, les paramètres en fonction du relief, de la nature du sol, du recul par rapport à la voirie, les paramètres de forme urbaine, les volumes et les hauteurs des bâtiments pour les effets sur l'ombre portée et l'ensoleillement
- imposer des cœurs d'îlots, des espaces interstitiels pour une meilleure ventilation
- imposer l'utilisation de matériaux à albédo élevé
- favoriser la performance énergétique des bâtiments
- promouvoir les solutions alternatives à l'installation de climatiseurs énergivores qui réchauffent l'air extérieur
- limiter l'imperméabilisation des sols autour des constructions, végétaliser les pieds d'immeubles et les toitures.
- réaliser une étude environnementale pour chaque projet immobilier
- élaborer une charte des bonnes pratiques dans la construction
- inciter à l'utilisation de matériaux locaux, bio-sourcés et recyclés pour la construction
- intégrer dès la conception des immeubles le recyclage des matériaux

### **Renforcer la présence de l'eau pour un effet de rafraîchissement**

- établir un relevé précis des zones humides et définir un continuum
- adapter l'aménagement des bords de Marne pour favoriser le maintien des berges et la biodiversité
- préserver les lacs, étangs, mares et zones humides
- rouvrir les rus et ruisseaux busés
- installer des noues, des bassins, des rivières urbaines, des fontaines, des aires de rafraîchissement dans les espaces publics
- renforcer les aménagements des Trames bleues
- limiter l'imperméabilisation des sols, donc le ruissellement
- récupérer les eaux de pluie vers des bassins biotope
- préconiser l'infiltration à la parcelle quand c'est possible.

### **Organiser les mobilités douces pour une meilleure santé**

- élaborer un réseau de pistes cyclables, créer des parkings vélos, financer des équipements cyclables
- inscrire dans les documents d'urbanismes les aménagements obligatoires favorables aux vélos
- soutenir l'installation de structures de réparation et d'entretien des vélos
- développer les cheminements piétons
- développer les transports en commun : couloirs de bus, parcs relais
- développer les zones apaisées
- développer les modes de partage
- élaborer un plan de circulation territorial cohérent pour réduire l'usage de la voiture
- mutualiser et mettre en cohérence les itinéraires des navettes municipales
- intégrer le territoire dans la Zone à Faible Emission (ZFE)
- agir pour que le prolongement de la ligne 11 du métro prévue dans le plan du Grand Paris Express (GPE) de Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs soit réalisé.

### **Favoriser la proximité et la qualité écologique**

- adopter un schéma de commandes publiques incluant des dispositions sociales, environnementales et locales
- encourager les productions agricoles locales, soutenir les projets de fermes urbaines et de mises en exploitation des espaces propices à ces activités.
- utiliser les commandes publiques pour favoriser les achats locaux, bio-sourcés,

### **Favoriser la production des Energies Renouvelables (ENR)**

- établir une carte des lieux propices à l'installation d'ENR
- faciliter l'installation d'équipement ENR dans les documents d'urbanismes
- accompagner les habitants et les copropriétés dans l'installation d'ENR

### **Faire baisser la production des pollutions**

- répertorier les passoires thermiques de l'habitat individuel, collectif et des locaux d'activités
- accompagner les habitants et les copropriétés dans l'isolation thermique de leur habitation
- limiter l'usage de l'automobile en redéfinissant les priorités d'occupation des espaces publics
- favoriser l'installation d'équipements pour les véhicules électriques